

IN.P.I.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

29 Mars 1993

Procès-verbal

12165

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT TREIZE

Le vingt neuf mars à 14 heures

Les associés de la Société Michel DEMACHY - Christian BORIES et Marie-Christine DEMACHY-LECOMTE, notaires associés, Société Civile Professionnelle au capital de 3.802.000 Francs divisé en 3.802 parts de 1.000 Francs chacune,

se sont réunis au siège de la Société 125 avenue Aristide Briand, 93190 LIVRY GARGAN, en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation verbale qui leur a été faite par les gérants.

SONT PRESENTS

- Monsieur Michel DEMACHY, notaire associé, domicilié à LIVRY GARGAN 93190 - 117 avenue de Sully, propriétaire de ..... 1 521 parts
  - Monsieur Christian BORIES, notaire associé, domicilié à SAINT CLOUD 92210 - 16 rue Laval propriétaire de ..... 1 901 parts
  - Madame Marie-Christine DEMACHY-LECOMTE, notaire associé domiciliée à LIVRY GARGAN 168-170 avenue Vauban, propriétaire de ..... 380 parts
- TOTAL ..... 3 802 parts

L'assemblée est présidée par Maître DEMACHY, conformément aux statuts qui constate que tous les associés sont présents et qu'en conséquence, l'Assemblée réunissant la totalité des parts ayant droit de vote est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Handwritten marks at the bottom of the page, including a large '7' and 'AS'.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée.

- Démission de Maître DEMACHY de ses fonctions de Notaire,
- retrait de la Société Civile Professionnelle,
- Démission de ses fonctions de gérant de la Société Civile Professionnelle,
- Modification des statuts en conséquence.

et dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des associés :

- . les statuts de la Société,
- . la liste des associés,
- . le texte des résolutions proposées.

Maître DEMACHY expose qu'il a demandé à Monsieur le Garde des Sceaux :

d'accepter sa démission de ses fonctions de Notaire dans lesquelles il a été investi par arrêté en date du 11 Juillet 1965.

et de prononcer son retrait de la Société tout en conservant provisoirement ses parts du capital social.

En outre, il donne par la présente sa démission de gérant de la Société.

En conséquence, il y a lieu d'apporter aux statuts de la Société les modifications suivantes qui prendront effet automatiquement dès la décision de Monsieur le Garde des Sceaux et à sa date.

### Article 3

La nouvelle rédaction est la suivante :

" La Société a pour raison sociale :

"DEMACHY et BORIES, notaires, associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial".

### Article 10

Le deuxième paragraphe est annulé et remplacé par celui suivant :

" Tant que la Société ne comprendra que deux associés, ils seront tous deux gérants pour la durée de la Société".

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 heures 30.

*copie certifiée  
conforme*

*e. BORIES*

*Copie  
certifiée  
conforme  
Mouch*